

Sommaire

2. [Nos favoris Internet](#)
3. [Chronique biblique](#)
5. [Eschatologie](#)
7. [Dialogue islamo-chrétien](#)
8. [Théologie sociale](#)
10. [Dimanche et Pâques](#)
12. [Dimanche](#)
14. [Liturgie](#)
16. [Liturgie des Heures](#)
17. [Chant liturgique](#)

●
REGNAT

regnat.phg@orange.fr

●
Directeur de la publication

Philippe GUIDAL

●
Ont collaboré à ce numéro :

Philippe GUIDAL
Yann GWELTAZ
Abbé Guy PAGÈS

●
Conception – Réalisation

PHG

●
Les articles publiés
n'engagent que leurs auteurs.

●
© Regnat 2008



Surrexit Dominus vere

Éditorial

« C'était le premier jour de la semaine¹ » juive, le dimanche, que Jésus ressuscité d'entre les morts apparut à Ses Apôtres, et c'est encore ce jour-là que Jésus attendit pour Se manifester à Thomas alors absent. Parce que ce premier jour achève la semaine de la Création et inaugure le jour de l'éternité bienheureuse où elle s'accomplit par la Résurrection du Christ, « le premier jour de la semaine » est devenu pour les chrétiens « le Jour du Seigneur », dimanche, jour de fête et de joie, jour de repos et de louange à Dieu.

Depuis ce premier jour, l'Église n'a pas cessé de se rassembler pour faire mémoire de la Résurrection du Christ et offrir à Dieu le Sacrifice de Son Fils par lequel elle passe elle-même de ce monde au Père... Aussi, tout au long de l'histoire de l'Église, de nombreux chrétiens, ayant compris l'importance vitale de l'accomplissement du troisième commandement « Tu sanctifieras le Jour du Seigneur », acceptèrent la mort plutôt que de manquer l'Eucharistie dominicale... « L'amour de Dieu, c'est cela : garder Ses commandements² ». « Faites-cela en mémoire de Moi³ ». « Vous êtes Mes amis si vous faites ce que Je vous commande⁴ ». Comment les chrétiens pourraient-ils annoncer au monde qu'ils sont « un seul cœur et une seule âme⁵ » dans le Christ ressuscité, s'ils ne sont pas capables de se réunir une heure par semaine pour partager le Don de Dieu ? C'est le manquement à ce devoir d'amour qui faisait tant pleurer notre Mère à La Salette... et qui avait poussé Jean-Paul II à écrire : « La redécouverte [du dimanche] est la grâce à implorer, non seulement pour vivre pleinement les exigences propres de la foi, mais aussi pour donner une réponse concrète aux aspirations les plus vraies de tout être humain⁶ ».

Bon dimanche !

Abbé Guy PAGÈS

Alleluia I

¹ Jn 20 19.

² 1 Jn 5 3.

³ Lc 22 19 ; 1 Co 11 24-25.

⁴ Jn 15 14.

⁵ Ac 4 32.

⁶ JEAN-PAUL II, Lettre apostolique *Dies Domini*, 31 mai 1998, n. 7 (*La Documentation Catholique*, n° 2186, 19 juillet 1998, p. 660).

Nos favoris Internet

004.678



<http://beatimites.free.fr/>

Site consacré à la mémoire de l'Abbé **Guy MONTARIEN** (1925–2005)



<http://www.inquisition.ca>

le site de Stefan JETCHICK



Communauté Saint-Martin



<http://www.communautesaintmartin.org/>

Au service de la liturgie latine

Pro Liturgia

(Président : Denis CROUAN)

9c avenue Georges Clemenceau

F-67560 ROSHEIM

☎ 03.88.50.75.24

Courriel : info@proliturgia.org

Site Internet : <http://www.proliturgia.org>

www.theotime.com

Ce site religieux purement catholique vous propose une riche collection de textes, écrits reconnus par le Magistère de l'Église Catholique ou produits de prêtres en charge d'une mission par leur évêque ou supérieur religieux. Ces prêtres n'ont d'autre but que de faire aimer la Vérité qui est Jésus-Christ.

L'association Théotime, à l'origine de ce site, a pour but de promouvoir la culture chrétienne et la vie spirituelle catholique dans les âmes par de multiples moyens. Elle édite de petits ouvrages de spiritualité et de piété, à la fois riches en doctrine, agréables et faciles à lire (rubrique « Éditions »).

Enfin, vous trouverez sur ce site les numéros de *Regnat* déjà publiés (rubrique « Regnat », en bas et à gauche de la page d'accueil).

Qu'est-ce que la Bible ?

(suite)

Après plus de trois mois d'interruption de notre petite chronique, il n'est sans doute pas inutile de récapituler les quelques données mises en évidence jusqu'à présent. L'étymologie même du mot nous avait d'abord permis d'affirmer que la Bible est à la fois *un* livre et *des* livres, un livre composé de plusieurs livres¹. Or, là où il y a livre(s), il y a écriture, et des personnes sachant lire et écrire : occasion de rappeler la place et l'ancienneté de l'écriture au sein du peuple juif, peuple de tradition écrite². Voyons maintenant plus en détail pourquoi on peut dire que la Bible est non seulement *un* livre, ce qui semble aller de soi, mais aussi *des* livres, *un* livre composé de *plusieurs* livres.

Il suffit d'ouvrir n'importe quelle édition, ancienne ou moderne, de la Bible pour constater qu'elle est effectivement composée d'un certain nombre de textes relativement indépendants les uns des autres et de longueur très variable, qu'on appelle traditionnellement des livres : (livre de) *la Genèse*, (livre de) *l'Exode*, ..., (livre de) *l'Apocalypse*. Ces livres sont eux-mêmes regroupés dans des ensembles thématiques, dont on trouve la première mention dans le prologue du *Siracide* (le livre de Ben Sirac, autrefois appelé *Ecclésiastique*), un texte écrit en 132 avant l'ère chrétienne :

«¹ Puisque **la Loi, les Prophètes² et les autres** (écrivains) qui leur ont succédé nous ont transmis tant de grandes leçons³ grâce auxquelles on ne saurait trop féliciter Israël de sa science et de sa sagesse ;⁴ comme, en outre, c'est un devoir, non seulement d'acquérir la science par la lecture,⁵ mais encore, une fois instruit, de se mettre au service de ceux du dehors,⁶ par ses paroles et ses écrits :⁷ mon aïeul Jésus, après s'être appliqué avec persévérance à la lecture⁸ de **la Loi, des Prophètes et¹⁰ des autres livres** des ancêtres¹¹ et y avoir acquis une grande maîtrise,¹² en est venu, lui aussi, à écrire quelque chose sur des sujets

d'enseignement et de sagesse¹³ afin que les hommes soucieux d'instruction, se soumettant aussi à ces disciplines,¹⁴ apprennent d'autant mieux à vivre selon la Loi.

«¹⁵ Vous êtes donc invités¹⁶ à en faire la lecture¹⁷ avec une bienveillante attention¹⁸ et à vous montrer indulgents¹⁹ là où, en dépit de nos efforts d'interprétation, nous pourrions sembler²⁰ avoir échoué à rendre quelque expression ;²¹ c'est qu'en effet il n'y a pas d'équivalence²² entre des choses exprimées originellement en hébreu et leur traduction dans une autre langue ;²³ bien plus,²⁴ si l'on considère **la Loi** elle-même, **les Prophéties²⁵ et les autres livres,**²⁶ leur traduction diffère considérablement de ce qu'exprime le texte original³. »

À trois reprises, l'auteur du prologue énumère « la Loi, les Prophètes et les autres livres », en grec : ὁ νόμος καὶ οἱ προφήται καὶ τὰ ἄλλα βιβλία [ho nómōs kaì hoi prophētai kaì tà álla biblíā]. C'est, aujourd'hui encore, la division tripartite de la Bible hébraïque, communément appelée תנ"ך [tanak], ou תנ"ך [tənak], acronyme de תורה נביאים וכתובים [tôrāh nəḇi'im ūkəṭūḇim], « la Loi, les Prophètes et les (autres) écrits ».

À la fin du premier siècle de l'ère chrétienne, l'historien juif Flavius Josèphe fournit des chiffres précis :

« Il n'existe pas chez nous une infinité de livres en désaccord et en contradiction, mais **vingt-deux** seulement qui contiennent les annales de tous les temps et obtiennent une juste créance.

« Ce sont d'abord les livres de Moïse, au nombre de **cinq**, qui comprennent les lois et la tradition depuis la création des hommes jusqu'à sa propre mort. C'est une période de trois mille ans à peu près.

« Depuis la mort de Moïse jusqu'à Artaxerxès, successeur de Xerxès au trône de Perse, les prophètes qui vinrent après Moïse ont raconté l'histoire de leur temps en **treize** livres.

« Les **quatre** derniers contiennent des hymnes à Dieu et des préceptes moraux pour les hommes⁴. »

³ Traduction de la *Bible de Jérusalem*, corrigée ligne 24 (προφητεῖαι = « prophéties », et non « prophètes ») ; cf. ORLINSKY (Harry M.), « Some Terms in the Prologue to Ben Sira and the Hebrew Canon », *Journal of Biblical Literature*, vol. 110, n° 3, Autumn 1991, pp. 483-490.

⁴ *Contre Apion*, I, VIII, 38-40 (traduction par Léon Blum, Paris, Les Belles Lettres, collection des Universités de France, 1930, édition 1972, p. 10).

¹ Cf. *Regnat*, n° 20, 24 septembre 2007, pp. 2-4.

² Cf. *Regnat*, n° 21, 28 novembre 2007, pp. 4-5 ; n° 22, 19 décembre 2007, p. 3.

Les cinq « livres de Moïse » mentionnés par Flavius Josèphe, ou « la Loi » du *Siracide*, forment ce qu'on appelle le Pentateuque (ἡ πεντάτευχος βίβλος [hē pentáteuchos bíblos], « le livre en cinq volumes »), les cinq premiers livres de la Bible : *Genèse, Exode, Lévitique, Nombres* et *Deutéronome*.

Les « quatre derniers » sont : *Psaumes, Proverbes, Ecclésiaste* (ou *Qohélet*) et le *Cantique des cantiques*.

L'identification des treize livres restants a été longtemps discutée : pour parvenir à ce nombre, l'auteur procède sans doute à des regroupements dont nous ne connaissons pas le détail (les douze « Petits Prophètes » comptés comme un seul livre, par exemple) ; quoi qu'il en soit, l'expression « les prophètes [...] ont raconté l'histoire » laisse clairement entendre que cette catégorie inclut aussi bien les livres prophétiques *stricto sensu* que les livres que nous qualifierons plutôt comme historiques.

À peu près à la même époque, vers l'année 90 de l'ère chrétienne, un groupe de savants juifs réunis à Jamnia (l'actuel village de Yavneh, à environ cinquante kilomètres à l'ouest de Jérusalem, vingt kilomètres au sud de Tel-Aviv) fixa définitivement le « canon » des Écritures hébraïques, c'est-à-dire la liste ordonnée officielle des livres reconnus comme divinement inspirés :

📖 Loi (תּוֹרָה [tôrāh]) : *Genèse, Exode, Lévitique, Nombres, Deutéronome* ;

📖 Prophètes (נְבִיאִים [nəbî'im]) : *Josué, Juges, Samuel, Rois, Isaïe, Jérémie, Ézéchiel*, les douze « Petits Prophètes » ;

📖 Écrits (כְּתוּבִים [kəṭûbîm]) : *Psaumes, Job, Proverbes, Ruth, Cantique des cantiques, Ecclésiaste (Qohélet), Lamentations, Esther, Daniel, Esdras, Néhémie, Chroniques*.

Si Dieu veut, nous reprendrons plus tard l'histoire de la formation du canon des Écritures ; nous verrons alors pourquoi le canon chrétien diffère de l'hébreu. Restons-en pour l'instant à la classification. Depuis le treizième siècle, les chrétiens ont adopté une répartition différente, mais toujours tripartite : livres historiques, didactiques (poétiques et sapientiaux), prophétiques. Outre qu'elle indique mieux le caractère spécifique de chaque livre, elle a le mérite de s'appliquer aux deux Testaments :

Ancien Testament

📖 Livres historiques : *Genèse, Exode, Lévitique, Nombres, Deutéronome, Josué, Juges, Ruth, Samuel, Rois, Chroniques* (ou *Paralipomènes*), *Esdras, Néhémie* (ou *Esdras II*), *Tobie, Judith, Esther, Maccabées* ;

📖 Livres didactiques : *Job, Psaumes, Proverbes, Ecclésiaste* (ou *Qohélet*), *Cantique des cantiques, Sagesse, Siracide* (ou *Ecclésiastique*) ;

📖 Livres prophétiques : *Isaïe, Jérémie, Lamentations, Baruch, Ézéchiel, Daniel*, les douze « Petits Prophètes ».

Nouveau Testament

📖 Livres historiques : *Évangiles* et *Actes des Apôtres* ;

📖 Livres didactiques : *Épîtres* ;

📖 Livre prophétique : *Apocalypse*.

Contrairement au Coran, qui, d'après la tradition islamique, aurait été dicté au seul Mahomet durant une vingtaine d'années au début du VII^e siècle, la Bible résulte donc d'un processus rédactionnel *collectif*, qui s'est déroulé sur *une longue période de temps*. La datation précise des différents textes bibliques est difficile à établir ; on peut cependant estimer que ce processus a commencé au XIII^e siècle avant l'ère chrétienne pour les éléments les plus anciens du Pentateuque, et qu'il s'est achevé vers la fin du I^{er} siècle de l'ère chrétienne pour les écrits les plus récents du Nouveau Testament : soit une amplitude d'environ treize siècles. Et dans la prochaine chronique, nous verrons que de nombreux livres de la Bible résultent eux-mêmes, à une échelle plus réduite, d'un processus rédactionnel similaire.

Une œuvre collective qui prend son temps : ce n'est pas l'aspect le moins intéressant de la pédagogie divine dans l'économie de la Révélation. De fait, il n'est pas facile de faire passer l'homme du « Œil pour œil, dent pour dent⁵ » à « Quelqu'un te donne-t-il un soufflet sur la joue droite, tends-lui encore l'autre⁶ »...

(à suivre...)

Philippe GUIDAL

⁵ Ex 21 24.

⁶ Mt 5 39 ; cf. Lc 6 29.

BENOÎT XVI ET LE MAUVAIS RICHE

OU

De l'urgence de lire et faire lire *Judas est en enfer*¹...

Benoît XVI a écrit au sujet du mauvais riche figurant dans la parabole dite du Pauvre Lazare² qu'il se trouvait « dans le séjour **provisoire** des morts³ », interprétation qui lui tient tant à cœur qu'il l'a reprise littéralement dans son encyclique *Spe Salvi*. Apparemment, selon Benoît XVI, dans cette parabole qui soulève comme aucune autre le voile sur la condition *post-mortem* de l'humanité, Jésus ne dirait rien de la fin éternelle du mauvais riche, mais ne ferait que reprendre « une conception qui se trouve, entre autre, dans le judaïsme ancien, à savoir la conception d'une condition **intermédiaire** entre mort et résurrection, **un état dans lequel la sentence manque core**⁴ ». Pour certains, la lecture de ces lignes accrédirait de l'autorité du Saint-Père la thèse aujourd'hui tant caressée selon laquelle après la mort tout serait encore possible...

Mais comment penser que Jésus se contente d'utiliser une conception encore imparfaite de la Révélation au

¹ PAGÈS (Guy), *Judas est en enfer. Réponses à Hans Urs von Balthasar et à Hans-Joseph Klauck*, Paris, François-Xavier de Guibert, 2007.

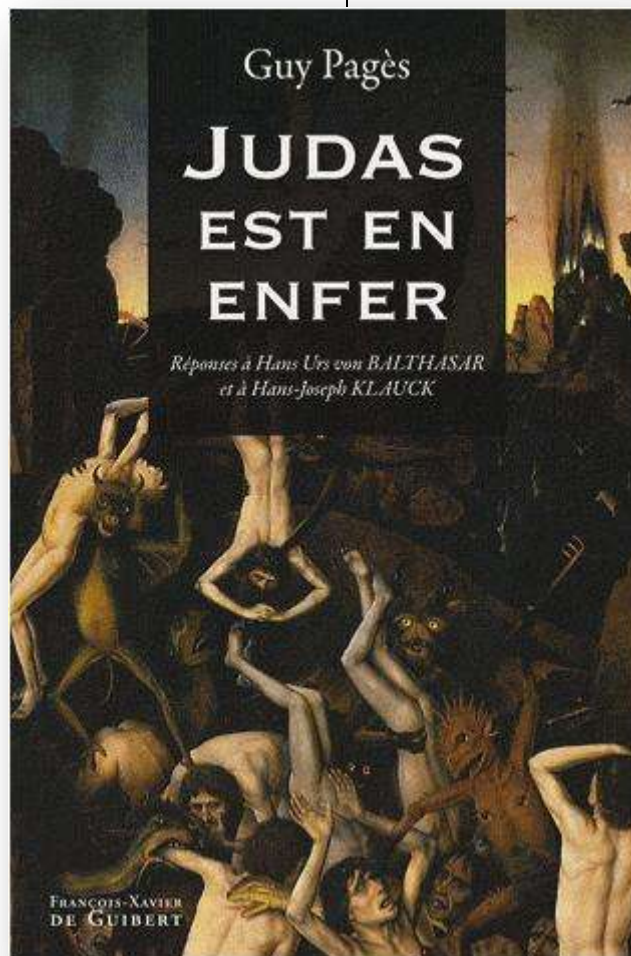
² Lc 16 19-31.

³ *Jésus de Nazareth*, Paris, Flammarion, 2007, p. 241.

⁴ Lettre encyclique *Spe salvi*, 30 novembre 2007, n. 44 (*La Documentation Catholique*, n° 2393, 6 janvier 2008, p. 34).

sujet de la condition humaine *post-mortem*, alors qu'Il est précisément venu nous révéler « les choses du Ciel⁵ » ? « En vérité, en vérité, Je te le dis, Nous parlons de ce que Nous savons et Nous attestons de ce que Nous avons vu ; mais vous n'accueillez pas Notre témoignage⁶. » Jésus sait si bien de quoi Il parle qu'Il indique *l'existence d'un abîme* séparant le lieu de félicité où se trouve Lazare de celui de tourments où se trouve le mauvais riche, tel qu'il est impossible à quiconque de l'au-delà de le franchir... Et une conséquence de l'existence de cet abîme est qu'il est impossible pour le mauvais riche de recevoir quelque soulagement de sa peine, fût-ce celui d'une seule goutte d'eau posée sur sa langue en feu par Lazare du bout de son doigt ! La nature d'un séjour *provisoire* est antinomique avec celle d'un abîme infranchissable et celle de l'impossibilité d'un changement.

Si Jésus n'avait fait que reprendre « la conception d'une condition **intermédiaire** entre mort et résurrection, **un état dans lequel la sentence manque encore** », comment croire qu'Il utilisât pour décrire cette condition non seulement des caractéristiques propres à la condition infernale, mais encore qu'Il ait enseigné qu'après la mort « la sentence manque encore » ? Jésus aurait-Il donc ignoré la Foi de l'Église catholique selon laquelle « **chaque homme reçoit dans son âme immortelle sa rétribution éternelle dès sa mort** en un jugement particulier qui réfère sa vie au Christ, soit à travers une purification, soit pour entrer immédiatement dans la béatitude du Ciel, soit pour se damner immédiatement pour toujours⁷ » ?



Paris, [François-Xavier de Guibert](#), 2007, 224 p.

ISBN 978-2-7554-0207-0

Prix éditeur : 24,00 €

sa rétribution éternelle dès sa mort en un jugement particulier qui réfère sa vie au Christ, soit à travers une purification, soit pour entrer immédiatement dans la béatitude du Ciel, soit pour se damner immédiatement pour toujours⁷ » ?

⁵ Jn 3 12.

⁶ Jn 3 11.

⁷ *Catéchisme de l'Église Catholique*, n. 1022

D'aucuns penseront rester dans les limites du religieux correct en pensant que notre Pape a voulu ici simplement faire droit au courant « compassionniste », humanitariste, si partout présent qu'il sait s'émouvoir même des vipères en voie de disparition, et, par le truchement de la prise en considération d'une dernière trouvaille exégétique (faisant ainsi d'une pierre deux coups, par l'honneur rendu aussi à la gence ecclésiastique savante), saper un fondement scripturaire important de la foi en la réalité de l'enfer, laquelle, par les temps qui courent, n'est pas pour plaire à plus d'un... Personnellement, nonobstant la valeur historique que puisse avoir l'allégation de la conception susmentionnée tirée du « judaïsme ancien », ou d'ailleurs, nous nous contenterons de faire remarquer que la prise en considération de cet intérêt est certainement loin de combler l'abîme des dégâts occasionnés pour le salut du peuple chrétien par la négation de la foi catholique telle qu'elle est enseignée dans le *Catéchisme de l'Église Catholique* et dont tous les Pères depuis les origines de l'Église ont témoigné dans leur interprétation de cette parabole, à savoir que « la parabole du pauvre Lazare [parle] d'une destinée **ultime** de l'âme⁸ »... « **ULTIME** » ! Donc pas « **provisoire** » !...

Notre Pape n'est certes pas sans connaître l'interprétation que donne la foi catholique de la parabole du Mauvais Riche et du Pauvre Lazare. Et s'il faut en apporter la preuve, rappelons qu'à l'*Angelus* du 30 septembre 2007, c'est-à-dire après la parution de *Jésus de Nazareth* mais aussi avant celle de l'encyclique, Benoît XVI enseignait que cette parabole montre « comment l'iniquité terrestre est renversée par la justice divine : après la mort, Lazare est accueilli “dans le sein d'Abraham”, c'est-à-dire dans la béatitude éternelle, alors que le riche finit en enfer, “en proie à la torture”. Il s'agit d'un nouvel état de chose sans appel et définitif. C'est donc pendant sa vie qu'il faut se repentir. Le faire après ne sert à rien⁹. »

En conséquence, même si le choix de cette parabole reste évidemment discutable, que ce soit dans *Jésus de Nazareth* ou dans l'encyclique, le propos de Benoît XVI a certainement été de rappeler l'existence de l'état intermédiaire entre la mort individuelle et le Jugement dernier. Cet état n'est provisoire qu'en regard de son accomplissement parfait lors de la fin du monde par le Jugement dernier, la séparation des élus et des damnés

avec leurs sorts éternels respectifs étant établis dès le départ de cette vie. Faut-il rappeler la nécessité du Jugement dernier si déjà l'âme est jugée à sa mort ? Le Jugement dernier permettra de donner l'exacte mesure des mérites ou de la culpabilité de chacun de nos actes dont les conséquences peuvent se prolonger pour certains jusqu'à la fin du monde... Prise en considération nécessaire pour donner la sentence d'un jugement qui, pour être alors parfaitement juste et définitif, sera éternel. « C'est donc pendant sa vie qu'il faut se repentir. Le faire après ne sert à rien. »

Abbé Guy PAGÈS



Prions pour le Saint-Père

Seigneur Dieu, qui avez choisi Votre serviteur Benoît XVI pour succéder au chef des Apôtres à la tête de Votre peuple et représenter le Christ en ce temps, aidez-le à soutenir tous ses frères : qu'il assure l'unité, l'amour et la paix, que toute l'Église soit en communion avec lui, et tous nous pourrons trouver chez Vous, notre Père, la Vérité et la Vie. Nous Vous le demandons par Jésus, le Christ, notre Seigneur. Amen.

(oraison du Missel romain)

⁸ *Ibid.*, n. 1021

⁹ [Zenit](#), 30 septembre 2007.

Dialogue islamo-chrétien 261.27**Chrétiens-musulmans, le vade-mecum**

« Constatant les pièges qui peuvent détourner le dialogue interreligieux de sa finalité, la recherche de la vérité, les deux auteurs de ce petit livre fournissent les réponses aux principales questions qui reviennent de façon récurrente dans les conversations entre chrétiens et musulmans, et auxquelles les uns et les autres, insuffisamment formés, ne savent pas toujours répondre.

« Un guide éclairant, très accessible, marqué du sceau du bon sens et de la raison. » **ANNIE LAURENT**

Famille Chrétienne, n° 1532, 26 mai 2007, p. 31.

RÉÉDITION, REVUE ET COMPLÉTÉE

PAGÈS (Guy), ALMAHOUD (Ahmed)

Éléments pour le dialogue islamo-chrétien

Paris, François-Xavier de Guibert, 2005, 110 p., 10 €

(ISBN : 2-7554-0055-2)

ÉDITIONS FRANÇOIS-XAVIER DE GUIBERT

3 rue Jean-François Gerbillon
75006 PARIS

Et aussi le site web !

Les lecteurs de *Regnat* sont invités à mettre leur grain de sel sur le site de l'Abbé Guy PAGÈS consacré à l'évangélisation des musulmans :

<http://www.dailymotion.com/abbepages>

Vous pouvez également lui faire connaître vos suggestions et remarques en le contactant à l'adresse électronique suivante :

abbe.guypages@orange.fr

**VICTOR HUGO, LA FEMME ET L'ISLAM...**

« Je ne comprends pas qu'on prenne habituellement les turcs en mauvaise part ; Mahomet a du bon ; respect à l'inventeur des sérails à houris et des paradis à odalisques ! N'insultons pas le mahométisme, la seule religion qui soit ornée d'un poulailler ! »

Les Misérables, IV, 12, 2

(Paris, Librairie Générale Française, collection « Le Livre de poche classique », 1998, p. 1473)

« Elle était satisfaite à la manière de cette femme arabe qui, ayant reçu un soufflet de son mari, s'alla plaindre à son père, criant vengeance et disant : – Père, tu dois à mon mari affront pour affront. Le père demanda : – Sur quelle joue as-tu reçu le soufflet ? – Sur la joue gauche. Le père souffleta la joue droite et dit : – Te voilà contente. Va dire à ton mari qu'il a souffleté ma fille, mais que j'ai souffleté sa femme. »

Les Misérables, IV, 12, 4

(Paris, Librairie Générale Française, collection « Le Livre de poche classique », 1998, p. 1483)

Refonder la politique chrétienne

(suite)

La politique tenant à la fois de la science, en ce qu'elle est connaissance de la réalité sociale, et de l'art, en ce qu'elle est aussi action sur cette même réalité, nous allons poursuivre ici le parallèle exploité dans notre précédente chronique¹. Comme nous l'avons vu, le naturalisme, en art comme en politique, consiste à refuser, plus ou moins explicitement la subordination du temporel au spirituel, du naturel au surnaturel. C'est une tentation commune, à laquelle il est difficile d'échapper, puisque la reconnaissance de cette subordination implique la reconnaissance de notre condition de créature, donc notre dépendance à l'égard du Créateur, et l'orientation de notre vie vers une fin déterminée par ledit Créateur, non par la créature. Or, à l'instar de nos premiers parents, nous constatons tous, expérimentalement, que nous avons une certaine tendance, et même une tendance certaine, à inverser ce rapport Créateur/créature, à vouloir fixer par nous-mêmes la fin de notre agir en décidant du bien et du mal, et à instrumentaliser Dieu pour qu'Il nous serve : l'histoire générale de l'humanité et l'histoire particulière de l'Église ne manquent pas d'exemples d'asservissement du spirituel à des fins temporelles.

Certes, outre le désordre fondamental introduit dans le monde par le péché originel, l'homme est naturellement myope sur le plan spirituel, et pratiquement aveugle sur le plan surnaturel. La connaissance intellectuelle procédant des choses sensibles², un certain effort est requis pour passer de la sensation à l'intellection ; ce n'est pas médire de nos contemporains que de constater qu'un bon nombre d'entre eux est allergique à cet effort. Tout est d'ailleurs fait dans notre société pour solliciter au maximum les sens et exténuier la réflexion, de telle sorte qu'on ne réfléchit

plus guère qu'avec ses tripes, voire avec une partie du corps située un peu plus bas. Par ailleurs, l'attraction qu'exerce une fin est souvent proportionnée à sa distance : une fin lointaine attire moins qu'une fin proche, un bien immédiat attire davantage qu'un bien lointain, un effort court est mieux accepté qu'un long. Ou encore, en alexandrin :

« Un Tiens vaut, ce dit-on, mieux que deux Tu l'auras³. »

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que le « Tiens » de l'ordre temporel prévale spontanément sur le « Tu l'auras » de l'ordre spirituel. Nous pensons l'avoir démontré sur le plan esthétique : lorsque l'art s'émancipe de la morale, il s'érige lui-même en principe moral autonome et soumet la morale à son ordre propre. Les pires horreurs peuvent ainsi être filmées, par exemple, le film est quand même jugé beau s'il a été réalisé « selon les règles de l'art ». Et de beaux adultères, de belles fornications, de beaux crimes en tous genres sont complaisamment projetés sur les écrans, petits ou grands, sans que s'émeuvent des critiques cinématographiques qui se prétendent chrétiens ; l'esthétique étant sauve, les valeurs morales peuvent mourir.

Hélas, il ne manque pas de « moralistes » pour cautionner ce primat dictatorial de l'esthétique. Lisez plutôt ce qu'enseigne l'un des chefs de file de la théologie morale contemporaine :

« Si les valeurs spirituelles priment sur les valeurs esthétiques, alors une œuvre d'art (roman, film, tableau) devra être appréciée avant tout parce qu'elle "édifie", élève l'âme, illustre la grandeur des valeurs morales, au détriment des considérations sur ses qualités esthétiques intrinsèques ; une telle théorie constitue la meilleure justification du pompiérisme ou de l'art saint-sulpicien, et par son aveuglement idéologique, elle a peu de chances d'honorer vraiment la création artistique dont elle méconnaît la nature et la rigueur, puisqu'elle la subordonne à autre chose que soi. Qu'un jugement de goût ne puisse pas écarter ces considérations morales et spirituelles, certes, mais un film par exemple vaut d'abord parce qu'il est un beau film, fait selon les règles de l'art ; c'est d'ailleurs ainsi qu'il respecte les valeurs spirituelles et morales, et non en invoquant à tout bout de champ la morale ou la religion... Faute de se convaincre de cette vérité, on introduit en art un principe qui lui est extérieur, et posant la

¹ Cf. *Regnat*, n° 24, 7 mars 2008, pp. 2-6.

² Cf. S. THOMAS D'AQUIN, *Somme contre les gentils*, I, 3 ; *Somme théologique*, I^a, q. 84, a. 6-8.

³ LA FONTAINE (Jean, de), « Le petit poisson et le pêcheur », *Fables*, V, 3.

valeur spirituelle ou morale plus haut que tout, on relativise ou annihile la valeur esthétique de l'œuvre⁴. »

Comparons avec l'enseignement de l'infâme « doctrinaire⁵ » que le monde connaît maintenant sous le nom de Benoît XVI :

« Souvenons-nous [...] de la théorie de l'art que développe le Livre de l'Exode à l'occasion de la construction de la tente sacrée [Ex 35-40]. Trois éléments sont essentiels ici. Les artistes ne découvrent pas par eux-mêmes ce qui pourrait être digne de Dieu et beau. L'homme n'est pas capable de le découvrir par lui-même. C'est Dieu qui communique à Moïse jusque dans le détail la forme et la disposition du sanctuaire. La création artistique reproduit le modèle montré par Dieu lui-même. Elle suppose le regard intérieur sur l'archétype. Elle est la transposition dans le monde sensible d'une contemplation. La création artistique, telle que la voit l'Ancien Testament, est fondamentalement différente de la créativité telle que la conçoit le monde moderne. Ce que nous qualifions aujourd'hui de créativité consiste à faire ce qui n'a encore jamais été fait ou pensé par un autre, l'invention de ce qui nous est totalement propre et totalement nouveau. La création artistique, dans le sens du Livre de l'Exode, est, au contraire, un "regarder-avec-Dieu", une participation à son activité créatrice ; elle revient à faire apparaître la beauté déjà présente à l'état latent dans la création. Cette façon de voir n'enlève rien à la dignité de l'artiste, mais la fonde. C'est ainsi que nous lisons aussi que "le Seigneur a appelé par son nom Beçalel" le maître d'œuvre dans l'édification du sanctuaire (Ex 35 30). La même expression vaut pour l'artiste et pour le prophète. Les artistes sont présentés comme des hommes "en qui le Seigneur a mis sagesse et intelligence pour savoir exécuter tous les travaux du service du sanctuaire" (Ex 36 1). Enfin, troisième élément, "leur cœur les porte à leur travail" (Ex 36 2)⁶. »

Ou encore, quelques pages plus loin :

« Nous apparaît [...] inconciliable avec les présupposés bibliques cet esthétisme hybride qui dénie à l'art toute fonction de service, pour qui l'art ne saurait donc

⁴ VALADIER (Paul), *L'Anarchie des valeurs. Le relativisme est-il fatal ?*, Paris, Albin Michel, 1997, pp. 162-163.

⁵ Qualificatif employé par le P. Paul Valadier s.j. après l'élection de l'actuel Souverain Pontife ([L'Express, 25 avril 2005](#)).

⁶ RATZINGER (Joseph), *Un chant nouveau pour le Seigneur. La foi dans le Christ et la liturgie aujourd'hui*, traduit de l'allemand par Joseph Feisthauer, Paris, Desclée, 1995, pp. 139-140.

avoir d'autre fin ni d'autre critère que lui-même. Cette prétention conduit logiquement à l'absence nihiliste de tout critère et produit dès lors des parodies nihilistes de l'art, mais n'ouvre pas sur une nouvelle créativité. La philosophie qui est à l'œuvre ici nie la condition de créature qui est celle de l'homme, qu'elle voudrait élever au rang de pur créateur. Mais ce faisant elle le conduit dans la non-vérité, dans la contradiction avec son être propre. Mais la non-vérité conduit toujours à la mort du créatif. [...] Dans le tournant idéaliste qu'a pris la philosophie, l'esprit humain n'est plus d'abord réceptif – il ne reçoit plus, il n'est plus que productif. Dans la radicalisation existentialiste de cette ligne de pensée, l'existence humaine n'est plus précédée par quelque porteur de sens que ce soit. L'homme procède d'une facticité dépourvue de sens et il est jeté dans une liberté tout aussi absurde. Il devient ainsi pur créateur, mais sa création devient pur arbitraire, et donc vide total. Mais d'après la foi chrétienne il est de la nature de l'homme de procéder de l'"art" de Dieu, de faire lui-même partie de l'art de Dieu : sa perception lui permet de penser et de contempler les idées créatrices avec Dieu et de les traduire dans la sphère du visible et de l'audible. S'il en est ainsi, le service n'est pas étranger à l'art ; il ne devient même art que dans la mesure où il sert le Plus-Haut. [...] Les trois conditions de l'art véritable posées par le Livre de l'Exode s'imposent toujours : l'artiste doit être porté au travail par son cœur ; il doit avoir l'intelligence, la connaissance, c'est-à-dire la compétence, le savoir-faire ; et il doit avoir perçu ce que le Seigneur lui-même a montré⁷. »

De toute évidence, ces deux auteurs campent l'un et l'autre sur des positions résolument contradictoires. Mais quoi de plus normal ? « Quel rapport en effet entre la justice et l'impiété ? Quelle union entre la lumière et les ténèbres ? Quelle entente entre le Christ et Béliar ? Quelle association entre le fidèle et l'infidèle ? Quel accord entre le temple de Dieu et les idoles⁸ ? »

(à suivre)

Yann GWELTAZ

⁷ *Ibid.*, pp. 143-144.

⁸ 2 Co 6 14-16.

Le premier dimanche qui suit Pâques, l'Esprit-Saint et l'Église souhaitent nous donner de revivre l'expérience que firent les Apôtres le soir du premier jour de la semaine après la mort de Jésus... tant il est vrai que si dans la foi et la vie de l'Église le dimanche est le jour de la Résurrection, il n'est pas seulement le souvenir d'un événement passé, mais la célébration de la présence vivante du Ressuscité au milieu des Siens... Le dimanche est pour les chrétiens le premier de tous les jours, la première de toutes les fêtes, le jour du Seigneur. Jean-Paul II a publié il y a dix ans une lettre apostolique qui avait justement pour titre *Le jour du Seigneur*, par laquelle il nous exhortait avec insistance à redécouvrir le dimanche, à en comprendre la valeur irremplaçable dans la vie chrétienne¹. Il s'inquiétait de voir diminuer dans la conscience de nombreux fidèles non seulement le sens de l'aspect central de l'Eucharistie, mais aussi celui du devoir de rendre grâce au Seigneur, en Le priant avec les autres au sein de la Communauté ecclésiale. Les textes sacrés de la Liturgie du deuxième Dimanche de Pâques nous invitent opportunément à recevoir cet enseignement.

Le fait que Jésus soit ressuscité le dimanche et qu'Il ait attendu le dimanche suivant pour se manifester à nouveau, a toujours été compris comme l'expression de la volonté expresse de Dieu de distinguer le dimanche parmi tous les autres jours de la semaine.

Pourquoi distinguer un jour parmi d'autres ? Parce que ce jour-là, il s'est passé quelque chose qui change tout ! La Résurrection du Christ a en effet été pour la Création l'accomplissement absolu, celui dont on ne saurait jamais rien trouver de meilleur, et elle a été en même temps le début de la Nouvelle Création, issue du Cœur transpercé du Christ, à l'instar d'Ève qui fut tirée du côté d'Adam endormi... Par la Résurrection du Christ, un nouveau fondement qui accomplit le temps et l'ouvre à l'éternité a été donné au monde. Célébrer le jour du Seigneur, faire mémoire de Sa Résurrection, c'est, par un exercice d'équilibre chaque dimanche réajusté, se situer sur « l'axe porteur de l'histoire auquel se rattache le mystère des origines et celui de la

destinée finale du monde² » ; c'est vivre au centre du mystère du temps où demeure pour toujours le Christ ressuscité ; c'est vivre déjà dans la lumière du jour sans couchant de l'éternité... Alléluia !

Ou nous vivons déjà de la vie du Christ ressuscité ou nous n'en vivons pas ! Mais si nous en vivons, nous ne pouvons pas ne pas être là où le Christ Se rend présent, dans la réalité de Son Corps qu'est devenue l'Assemblée de Ses disciples, pour y recevoir Sa Paix et Son Esprit. « Là où deux ou trois sont réunis en Mon Nom, Je suis là au milieu d'eux³ ». Nous ne pouvons pas ne pas faire ce qu'Il nous a demandé de faire en mémoire de Lui : « Vous êtes Mes amis si vous faites ce que Je vous commande⁴ ». Le fait de nous réunir le dimanche au Nom du Seigneur manifeste la réalité de notre nouvelle condition de créatures sauvées et vivantes désormais en Jésus mort et ressuscité. Nous n'existons plus désormais qu'en nous recevant continuellement de cette source qu'est le Sacrifice éternel du Christ ressuscité rendu présent sur l'autel... Depuis les premiers siècles de l'Église, de nombreux et courageux chrétiens ont préféré le martyre plutôt que de manquer la Messe dominicale. Cette obligation ne leur semblait certainement ni arbitraire, ni tyrannique, mais plutôt correspondant à une nécessité vitale, comme celle de devoir manger pour vivre, ou d'aimer pour être heureux... Et il est toujours vrai que manquer délibérément la Messe dominicale est un péché mortel, parce que c'est se retrancher du Temps de Dieu, cesser de boire à la source du Salut, refuser la Communion vivifiante et sanctifiante du Ressuscité présent dans la Communauté des disciples rassemblée en Son Nom.

La vie du Christ ressuscité ne nous a pas été donnée dans le baptême seulement à titre individuel, mais en tant que membre du Corps du Christ qu'est l'Église. C'est donc seulement en vivant non plus pour soi mais pour l'Église que l'on vit de la Vie du Christ ressuscité. Si nous vivons de la Vie du Christ ressuscité, nous n'existons plus désormais que par l'Église, dans l'Église et pour l'Église. C'est ce qu'avaient profondément compris les premiers chrétiens et c'est ce qu'ils s'employaient à vivre de tout leur cœur, ainsi que le rapporte la première lecture : « Tous ceux qui étaient devenus croyants vivaient ensemble, et mettaient tout en commun⁵ ». Ils n'étaient qu'un seul cœur, fidèles à écouter l'enseignement de l'Église, à vivre la commu-

¹ JEAN-PAUL II, Lettre apostolique *Dies Domini*, 31 mai 1998 (*La Documentation Catholique*, n° 2186, 19 juillet 1998, pp. 658-682).

² *Ibid.*, n. 2 (*loc. cit.*, p. 658).

³ Mt 18 20.

⁴ Jn 15 14.

⁵ Ac 2 44.

nion fraternelle, à célébrer l'Eucharistie, à prier chaque jour ensemble. Au point que l'on disait d'eux : « Voyez comme ils s'aiment ! » et ainsi le Seigneur pouvait chaque jour faire « entrer dans la Communauté ceux qui étaient appelés au salut⁶ ». ... Est-ce que l'on peut dire la même chose aujourd'hui en nous regardant vivre ? Comment s'étonner que les paroisses vieillissantes disparaissent les unes après les autres ? Si nous ne savons pas reconnaître et aimer Jésus présent dans la communauté rassemblée en Son Nom, comment donner envie à quelqu'un de venir L'y rejoindre ?

Il y a quelques années, je rencontrai une jeune femme en relation avec des témoins de Jéhovah. Elle me raconta quel accueil elle avait reçu lorsqu'elle était entrée dans leur « Salle du Royaume », comment chacun était venu la saluer, comment, à la fin de leur culte, on s'était enquis de ce dont elle pouvait avoir besoin. On venait la voir chez elle, lui apportant aide, amitié et réconfort. Quelle différence constatait-elle lorsqu'il lui arrivait de venir à la Messe dominicale ! Elle remarquait alors l'indifférence mutuelle, la froideur et la tristesse des visages, loin, très loin de l'allégresse, de la simplicité et de la charité qui caractérisaient la première communauté chrétienne ! À qui saint Pierre s'adresse-t-il lorsqu'il dit : « Vous tressaillez d'une joie inexprimable qui vous transfigure⁷ » ?

La joie est une caractéristique de la vie chrétienne, et tout particulièrement doit-elle nous irradier au jour du Seigneur où nous percevons l'écho de la joie des Apôtres à la vue du Ressuscité.

Une autre caractéristique du Jour du Seigneur est qu'il est un jour de repos, de cessation du travail. S'il est vrai que toute la vie de l'homme doit être vécue comme louange et action de grâce à Dieu, l'homme a cependant besoin de temps de prière explicite. Comment confesser la transcendance et la seigneurie de Dieu sur le monde sinon en Lui consacrant du temps ? « N'ayez pas peur de donner votre temps au Christ, [afin] qu'Il puisse l'éclairer et l'orienter⁸ ». Le Seigneur nous a donné six jours pour travailler à cette vie qui passe, et Il S'est réservé le septième afin qu'au moins un jour par semaine l'homme relève la tête de sa besogne et regarde vers le Ciel, qu'il pense à son éternité qui approche, et qu'il la prépare dans la détente du corps et de l'esprit, par le silence et la réflexion, les joies de la vie familiale et les œuvres de charité, la

prière personnelle et le culte public. Le jour du Seigneur est un jour de protestation contre les servitudes du travail et le culte de l'argent. Ainsi le Jour du Seigneur devient aussi le « jour de l'homme ». J'ai connu un boulanger-pâtissier du Loir-et-Cher qui avait décidé de fermer sa boutique le dimanche – alors que c'était le jour de la semaine où il gagnait le plus ! – afin de montrer concrètement qu'il faisait confiance à Dieu et pouvoir dire avec le psalmiste : « Ma force et mon chant, c'est le Seigneur ; Il est pour moi le salut. Ouvrez-moi les portes de justice : j'entrerai, je rendrai grâce au Seigneur⁹ ». Celui-là avait compris que sa foi était plus précieuse que l'or !

« Puissent [tous les disciples du Seigneur], en se renouvelant constamment dans le mémorial hebdomadaire de la Pâques, être des annonciateurs toujours plus crédibles de l'Évangile qui sauve, et des bâtisseurs dynamiques de la civilisation de l'amour¹⁰ ! »

Abbé Guy PAGÈS

« Que les chrétiens qui disposent de loisirs se rappellent leurs frères qui ont les mêmes besoins et les mêmes droits et ne peuvent se reposer à cause de la pauvreté et de la misère. Le dimanche est traditionnellement consacré par la piété chrétienne aux bonnes œuvres et aux humbles services des malades, des infirmes, des vieillards. Les chrétiens sanctifieront encore le dimanche en donnant à leur famille et à leurs proches le temps et les soins, difficiles à accorder les autres jours de la semaine. Le dimanche est un temps de réflexion, de silence, de culture et de méditation qui favorisent la croissance de la vie intérieure et chrétienne. »

Catéchisme de l'Église catholique, n. 2186.

« Le dimanche et les autres jours de fête de précepte, les fidèles sont tenus par l'obligation de participer à la Messe ; de plus, ils s'abstiendront de ces travaux et de ces affaires qui empêchent le culte dû à Dieu, la joie propre au jour du Seigneur ou la détente convenable de l'esprit et du corps. »

Code de droit canonique, can. 1247.

⁶ Ac 2 47.

⁷ I P 1 8.

⁸ JEAN-PAUL II, *op. cit.*, n. 7 (*loc. cit.*, p. 660).

⁹ Ps 117 14, 19.

¹⁰ JEAN-PAUL II, *op. cit.*, n. 87 (*loc. cit.*, pp. 680-681).

Dimanche

263.3

« Vivement dimanche ? »

Tel est le titre, point d'interrogation compris, d'un petit dossier récemment publié par le journal hebdomadaire du diocèse de Paris, *Paris Notre-Dame. L'Église en mission à Paris*¹. Dans le lot de banalités et de considérations terre à terre qui y sont, comme à l'accoutumée, livrées aux lecteurs, nous relevons le contre-témoignage presque caricatural d'une boulangère, prénommée Mélissa :

« Le dimanche, mon mari et moi nous levons vers 5h30-6h. La boutique ouvre à 7h30. Dès l'ouverture, il y a du monde ! Le dimanche est le jour où nous vendons le plus. Je ne peux donc pas aller à la messe. Des clients le savent et, à la sortie de la messe, ils me disent s'il s'est passé quelque chose d'important. Certains passent avant la messe. Je leur donne alors une pièce ou deux pour qu'ils brûlent un cierge. Un couple de personnes âgées me propose aussi parfois d'emmener nos jeunes enfants à l'Église. Notre clientèle est très sympathique. Nous fermons à 14h, puis la rouvrons à 15h30, jusqu'à 20h.

« Dans ma tête, le dimanche n'est pas un jour comme les autres : je ne peux pas être avec mes enfants et je ne peux pas aller à la messe. Cela dit, je suis heureuse de faire plaisir aux clients : ils aiment manger de bonnes choses le dimanche ! Le pain que nous vendons a aussi pour moi un caractère très symbolique : il me renvoie à l'Eucharistie, au corps du Christ². »

« Vous ne pouvez servir Dieu et l'Argent³. »

Renversant la formule employé par l'Abbé Pagès à la page précédente, on peut dire que cette pitoyable commerçante a parfaitement compris que son or était plus précieux que sa foi. Prétendre ne pouvoir aller à la messe au seul motif que « le dimanche est le jour où nous vendons le plus » illustre bien, s'il est encore besoin de le démontrer, à quel point « nul ne peut ser-

vir deux maîtres : ou il haïra l'un et aimera l'autre, ou il s'attachera à l'un et méprisera l'autre⁴. »

« Si ton frère vient à pécher⁵... »

Hélas, ce mépris affiché pour Dieu est contagieux, puisqu'il se trouve donc des paroissiens qui, au sortir de la messe au cours de laquelle a été célébré le sacrifice de leur rédemption, s'empressent aussitôt de profaner le jour du Seigneur en devenant « clients » de cette boulangerie, alors que « chaque chrétien doit éviter d'imposer sans nécessité à autrui ce qui l'empêcherait de garder le Jour du Seigneur⁶ »... Singuliers paroissiens, d'ailleurs, que ces clients qui veulent bien dire à leur boulangère « s'il est passé quelque chose d'important » à la messe : comme s'il pouvait ne pas se passer quelque chose d'important à chaque célébration de l'Eucharistie, « sacrement de l'amour, signe de l'unité, lien de la charité, banquet Pascal dans lequel le Christ est reçu en nourriture, l'âme est comblée de grâce et le gage de la gloire future nous est donné⁷ » ! Si *cela* n'est pas de la plus haute importance, qu'est-ce qui peut l'être, alors ? Remplir le tiroir-caisse de son petit commerce ?

« Laissez les petits enfants venir à Moi⁸... »

Non contente de préférer son or à sa foi, Mélissa néglige également ses enfants (« je ne peux pas être avec mes enfants ») et, conséquemment, les empêche de venir au Seigneur qui les attend. Pourtant, « les chrétiens [sanctifient] encore le dimanche en donnant à leur famille et à leurs proches le temps et les soins, difficiles à accorder les autres jours de la semaine⁹ ». Oui mais, comprenez-vous, « le dimanche est le jour où nous vendons le plus »... Judas a livré le Christ pour trente pièces d'argent : une mère peut bien céder l'âme de ses enfants au prix d'une miche.

« Le mystère de l'impiété est à l'œuvre¹⁰. »

Comble d'impudence, la femme du boulanger connaît des élans mystiques : « le pain que nous vendons [...] me renvoie à l'Eucharistie, au corps du Christ » ! Madame Guyon cachée dans un pétrin, qui l'eût cru ? Las, le renvoi n'est que « très symbolique » : cette

⁴ *Id.*

⁵ *Mt 18 15.*

⁶ *Catéchisme de l'Église catholique*, nn. 2187, 2195.

⁷ CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, Constitution *De sacra Liturgia*, n. 47.

⁸ *Mc 10 14 ; Lc 18 15 ; cf. Mt 19 14.*

⁹ *Catéchisme de l'Église catholique*, n. 2186.

¹⁰ *2 Th 2 7.*

¹ N° 1228, 13 mars 2008, pp. 4-11.

² *Op. cit.*, p. 8.

³ *Mt 6 24 ; Lc 16 13.*

spiritualité enfarinée ne fait pas pour autant baisser le rideau de la boutique et aller à l'église. À court terme, le pain vendu rapporte plus que le pain rompu, c'est sûr. Mais à l'aune de l'éternité ?

Enfin, inutile de chercher dans l'hebdomadaire diocésain ayant osé publier un tel morceau de bravoure le moindre rappel d'une norme élémentaire de la vie chrétienne : « L'Eucharistie du dimanche fonde et sanctionne toute la pratique chrétienne. C'est pourquoi les fidèles sont obligés de participer à l'Eucharistie les jours de précepte [...]. Ceux qui délibérément manquent à cette obligation commettent un péché grave¹¹. » Un rappel qu'on n'entend pas non plus, il est vrai, de la bouche de nos pasteurs, davantage prompts à « porter des coussins sous les coudes des pécheurs, chercher des couvertures à leurs passions¹² », qu'à exhorter leurs ouailles à la conversion et à la pratique des vertus chrétiennes.

Il fut un temps où Rome accueillait de très nombreuses rencontres internationales, dont les participants ne manquaient pas d'envoyer une délégation auprès du Saint-Père afin de lui présenter leur tâche et d'en obtenir la paternelle bénédiction. C'est ainsi que, le 20 septembre 1961, les participants au Congrès de l'Union internationale des maîtres boulangers furent reçus par le Pape Jean XXIII, qui n'hésita pas à leur adresser ces paroles :

« Votre présence ici éveille encore à Notre esprit un autre problème, qui est aussi, nous le savons, au nombre de vos préoccupations. Le genre de travail très particulier qui est le vôtre, non seulement vous absorbe pendant les heures que les autres hommes consacrent généralement au sommeil, mais il vous astreint aussi à travailler souvent les dimanches et jours de fête, vous privant ainsi du bienfait du repos dominical. Nous sentons, chers messieurs, Notre devoir de vous dire un mot sur ce point, car il est à la racine même de la vie religieuse. Qu'il suffise de vous rappeler avec quelle solennité et quelle précision fut formulée cette grande loi, lorsque Dieu la promulgua sur le mont Sinaï : « Observe le jour du sabbat pour le sanctifier, comme te l'a commandé Iahvé, ton Dieu. Pendant six jours, tu travailleras et tu feras tout ton ouvrage, mais le septième jour est un sabbat pour Iahvé, ton Dieu. Tu n'y feras aucun ouvrage, toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton servi-

teur, ni ta servante, ni ton bœuf, ni ton âne, ni aucune de tes bêtes, ni l'étranger qui réside chez toi. Ainsi, comme toi-même, ton serviteur et ta servante pourront se reposer¹³. »

« Or – Nous le savons, et c'est avec tristesse que Nous le disons – cet important précepte du Décalogue est bien loin d'être observé – dans votre corps de métier comme dans tant d'autres, hélas ! – même en des pays qui veulent rester fidèles à l'antique loi promulguée sur le Sinaï, confirmée depuis, et précisée par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ce problème du repos dominical dont s'occupe votre Congrès – comme Nous l'avons relevé avec satisfaction – suppose par ailleurs l'éducation du public et une opportune intervention des pouvoirs publics. Mais tous ceux qui ont le souci du vrai bien de l'homme appellent de leurs vœux le jour où tout ce qui peut être prédisposé étant fait à l'avance, le dimanche pourra être vraiment pour tous les travailleurs un jour de prière, de repos spirituel, et de rencontres joyeuses et amicales dans la charité fraternelle. Le dimanche sera réellement alors le jour du Seigneur et la journée familiale par excellence. Le repos dominical sera reconnu à tous, comme un droit social qui permet d'accomplir le devoir religieux, ainsi que l'exercice désintéressé et surnaturellement compris des quatorze œuvres de miséricorde. L'Église s'en réjouira, et la société tout entière en bénéficiera¹⁴. »

Que ces propos paternels nous guident en ce temps privilégié de la Résurrection et affermissent notre fidélité au Jour du Seigneur.

Philippe GUIDAL

¹³ Dt 5 12-14.

¹⁴ B. JEAN XXIII, Allocution à l'Union internationale des maîtres boulangers, 20 septembre 1961 (*La Documentation Catholique*, n° 1362, 15 octobre 1961, col. 1281). Pour qui l'aurait oubliée, voici la liste des quatorze œuvres de miséricorde (corporelle et spirituelle) : donner à manger à ceux qui ont faim, donner à boire à ceux qui ont soif, vêtir ceux qui sont nus, abriter les étrangers, visiter les infirmes, visiter les prisonniers, ensevelir les morts ; conseiller ceux qui en ont besoin, instruire les ignorants, exhorter les pécheurs, consoler les affligés, pardonner les offenses, supporter patiemment les personnes ennuyeuses, prier Dieu pour les vivants et les morts (*Catéchisme de saint Pie X*, V, IV ; cf. *Catéchisme de l'Église catholique*, n. 2447).

¹¹ *Catéchisme de l'Église catholique*, n. 2181.

¹² BOSSUET (Jacques-Bénigne), Oraison funèbre de Messire Nicolas Cornet, Grand-Maître du Collège de Navarre, 27 juin 1663.



LES FLEURS

DU NÉO-GALLICANISME

Dans son édition datée du 12 février 2008, la *Lettre d'information du portail de la Liturgie Catholique* (publiée par le [Service national de la pastorale liturgique et sacramentelle](#), sous la responsabilité de la [Conférence des évêques de France](#)) proposait la lecture d'un petit article curieusement intitulé « [Faut-il fleurir le Carême ?](#) » Question *a priori* oiseuse, puisque, comme le rappelle cet article, « la *Présentation générale du missel Romain (PGMR)* dit clairement que “pendant le carême, la décoration de fleurs à l'autel est interdite, à l'exception du quatrième dimanche (*Lætare*), des solennités et des fêtes¹.” » Pour les ultramontains primaires que nous sommes, la cause est entendue, et il suffit de faire respecter la loi. Pour les néo-gallicans qui gouvernent l'Église qui est en France, il faut impérativement, par principe, passer outre la norme romaine : tout et n'importe quoi, plutôt qu'obéir à Rome.

On commence donc par distinguer « ce qui se fait » et « ce qui est souhaitable » :

Ce qui se fait

Depuis de nombreuses années, les fleurs sont dans nos églises même pendant le Carême. Si tel est le cas, leur présence doit être sobre, simple et discrète, évoquant, la plupart du temps, l'austérité de ce temps liturgique mais aussi le mystère pascal, car l'assemblée est là pour recevoir la vie de Dieu et lui rendre grâce.

Surtout, éviter l'abondance et l'ajout, dimanche après dimanche d'éléments supplémentaires qui font de la composition florale une “boutique de super marché” ! Alors on ne sait plus ce que nous célébrons, on ne sait plus où poser le regard et les fleurs deviennent un obstacle à la prière, juste le contraire de ce pourquoi elles sont faites !

Pour remplacer le bouquet dit “évolutif” (il faudrait rayer ce mot de notre langage), il est souhaitable de garder tout le long de la période le même élément ou le même vase qui va être un peu le fil conducteur du temps liturgique. S'il s'agit d'une souche, on peut la tourner et la retourner dans tous les sens et la fleurir différemment chaque dimanche.

On pourrait déjà se demander comment il se fait que, « depuis de nombreuses années », les églises soient fleuries « même pendant le Carême », puisque cette pratique est interdite « depuis de nombreuses années » également. Qu'ont donc fait les évêques pour remédier à ce très visible abus, généralisé comme chacun peut le constater ? Rien. Rien, car en régime néo-gallican, la loi ne saurait être imposée d'en-haut : elle doit sourdre de la *praxis* spontanée des fidèles engagés, qu'on ne doit surtout pas contrarier sous peine de contrister l'Esprit-Saint qui les anime, eux et eux seuls.

Mais à défaut d'imposer, on peut tout au moins souhaiter. C'est donc à l'optatif que se conjugue la seconde partie :

Ce qui est souhaitable

Peu à peu et même assez rapidement, ces fleurissements pendant le carême devront disparaître, car la *Présentation générale du missel Romain (PGMR)* dit clairement que “pendant le carême, la décoration de fleurs à l'autel est interdite, à l'exception du quatrième dimanche (*Lætare*), des solennités et des fêtes.”

Si nous voulons être fidèles à la liturgie qui est première pour nous, il faut y arriver et revenir au dépouillement souhaité ; le manque de fleurs, ne serait-il pas alors semblable au jeûne que nous demande l'Église ? Nous sommes sensibles aux vides dans un bouquet pour laisser une place à notre soif. De même ce vide de fleurs peut-il nous conduire à accueillir dans le secret l'essentiel : “nous laisser réconcilier avec Dieu”, “Fermer la porte et prier le Père qui est présent dans le secret”, sans être distrait par autre chose, pas même par les fleurs !

Dans ce désert qui nous entoure, le regard qui nous pénètre est celui de l'Amour même. Laissons-le faire son œuvre en nous ! Laissons jaillir la source ! La joie est au rendez-vous, et une paix profonde. Alors Pâques pourra fleurir en abondance !

Lorsque les normes de la liturgie romaine exposent clairement ce qui *doit* être fait, le néo-gallican comprend : « ce qui est *souhaitable* ». Nuance !

¹ *Présentation générale du Missel romain* (édition 2002), n. 305.

Nuance aussi, et plus subtile, dans la proposition conditionnelle qui ouvre le deuxième paragraphe : « si nous voulons être fidèle à la liturgie, etc. » appelle l'antithèse, ici voilée mais bien réelle, « et si nous ne voulons pas, etc. » Comme il ne saurait être question d'imposer quoi que ce soit, c'est au lecteur de choisir son option. Et les incultes parasites chargés de « l'animation liturgique » dans les paroisses n'ayant aucune envie de se remettre en cause, encore moins d'obéir aux ukases romains, on connaît d'avance leur choix : la continuité du n'importe quoi érigé en système. Nous ne sommes donc pas près de voir disparaître ces « souches tournées et retournées dans tous les sens » qui défigurent nos églises – pas seulement pendant le Carême mais tout au long de l'année liturgique...

Et nous ne cesserons de le rappeler : « il est reconnu à tout catholique, qu'il soit prêtre, diacre ou fidèle laïc, le droit de se plaindre d'un abus liturgique, auprès de l'évêque diocésain ou de l'Ordinaire compétent équiparé par le droit, ou encore auprès du Siège apostolique en raison de la primauté du Pontife Romain² ».

Philippe GUIDAL

« La fidélité aux rites et aux textes authentiques de la liturgie est une exigence de la "lex orandi", qui doit toujours être conforme à la "lex credendi". Le manque de fidélité sur ce point peut même toucher à la validité des sacrements. »

JEAN-PAUL II, Lettre apostolique *Vicesimus quintus*, 4 décembre 1988, n. 10 (*La Documentation Catholique*, n° 1985, 4 juin 1989, p. 520)

² CONGRÉGATION POUR LE CULTE DIVIN ET LA DISCIPLINE DES SACREMENTS, Instruction *Redemptionis Sacramentum*, 25 mars 2004, n. 184 (*La Documentation Catholique*, n° 2314, 16 mai 2004, p. 490).

Toute plainte auprès du Siège apostolique en matière liturgique doit être adressée à :

Son Éminence le Cardinal **Francis ARINZE**
Préfet de la Congrégation pour le Culte divin
et la Discipline des Sacrements
Piazza Pio XII, 10
I-00120 CITTÀ DEL VATICANO

« Parmi les divers aspects actuels du problème de l'obéissance, celui du respect convaincu des normes liturgiques mérite d'être mis en évidence.

« La liturgie est l'exercice du sacerdoce de Jésus-Christ¹, "le sommet vers lequel tend l'action de l'Église, et en même temps la source d'où découle toute sa vertu²". Elle est donc un domaine où le prêtre doit avoir particulièrement conscience d'être ministre pour obéir fidèlement à l'Église. "Le gouvernement de la liturgie dépend uniquement de l'autorité de l'Église : il appartient au Siège apostolique et, dans les règles du droit, à l'évêque³". C'est pourquoi le prêtre n'ajoutera, n'enlèvera, ne changera rien de sa propre initiative en ce domaine⁴.

« Cette norme vaut spécialement pour la célébration des sacrements, qui sont par excellence des actes du Christ et de l'Église, et que le prêtre administre pour le bien des fidèles *in persona Christi* et au nom de l'Église⁵.

« Les fidèles ont un vrai droit à participer aux célébrations liturgiques comme le veut l'Église, et non pas suivant les goûts personnels de chaque ministre ou suivant des particularismes rituels non approuvés, expressions de groupes qui tendent à se fermer à l'universalité du Peuple de Dieu. »

CONGRÉGATION POUR LE CLERGÉ, *Directoire pour le ministère et la vie des prêtres*, 31 janvier 1994, n. 64 (*La Documentation Catholique*, n° 2092, 17 avril 1994, p. 376)

1. Cf. CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, Constitution *De Sacra Liturgia*, n. 7.

2. *Ibid.*, n. 10.

3. *Code de droit canonique*, can. 838.

4. Cf. CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, Constitution *De Sacra Liturgia*, n. 22.

5. Cf. *Code de droit canonique*, can. 846 § 1.

« Quand la liturgie dépérit, la *musica sacra* dépérit aussi et là où la liturgie est bien comprise et bien vécue fleurit aussi une bonne musique d'Église. »

RATZINGER (Joseph), *Un chant nouveau pour le Seigneur. La foi dans le Christ et la liturgie aujourd'hui*, traduit de l'allemand par Joseph Feisthauer, Paris, Desclée, 1995, pp. 181-182.

Les Heures grégoriennes

Une édition grégorienne de la Liturgie des Heures

Tandis que les sectateurs du néo-gallicanisme bricolent leur petite tambouille paraliturgique, d'autres œuvrent heureusement à la restauration et à la diffusion de la liturgie latine. C'est notamment le cas de la Communauté Saint-Martin qui, depuis longtemps, prépare *Les Heures grégoriennes*, afin de mettre à la disposition des fidèles le trésor du chant grégorien et de la Liturgie des Heures dans une édition pratique et de qualité. Quarante ans après la restauration liturgique voulue par les Pères du Concile Vatican II, cette publication fait figure de nouveauté, offrant un double accès à la liturgie latine actuelle et à sa traduction française, permettant sa célébration aisée dans l'une et l'autre langue. *Les Heures grégoriennes*, attendues par beaucoup, seront enfin disponibles en novembre 2008.

Une mise en page synoptique

À gauche, le texte latin de *Liturgia Horarum* et les notations grégoriennes de toutes les pièces de l'Office choral.

À droite, le texte français de la Liturgie des Heures et une traduction des hymnes et des prières d'intercession approuvée et conforme au latin.



- 1 Psautier latin de *Liturgia Horarum* (édition de 2000)
- 2 Notations grégoriennes restituées et éditées par l'Abbaye de Solesmes
- 3 Antiennes choisies conformément à *Liturgia Horarum*
- 4 Edition liturgique polychrome
- 5 Traduction française pour l'usage liturgique, avec signes typographiques pour le chant des psaumes

Un trésor musical

Plus de 1700 pièces grégoriennes : hymnes, antiennes, répons, ainsi que de nombreuses pièces anciennes nouvellement restituées, dans une édition musicale de grande qualité préparée par l'Atelier de paléographie de l'Abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

Contenu des volumes

Volume I : Avent ; Temps de Noël ; Temps ordinaire ; Solennités.

Volume II : Temps du Carême ; Temps pascal.

Volume III : Sanctoral ; Communs des Saints.

Plan d'un volume

Propre du temps – Ordinaire de l'Office – Psautier réparti sur quatre semaines – Complies de chaque jour – Psalmodie complémentaire – Tons communs de l'Office et adaptations pour la célébration en français – Office des lectures typique – Quatre feuillets intercalaires plastifiés avec les textes courants.

N. B. : *Les Heures grégoriennes* comportent tous les Offices du jour, à l'exception de l'Office des lectures laissé au soin des communautés

Souscription – Acquisition – Soutien

Offre de lancement : 165 € (10% de remise)

Une souscription est ouverte jusqu'au 31 mai 2008, par laquelle est proposée l'acquisition des trois volumes en bénéficiant d'un tarif préférentiel de 165 € (au lieu de 195 €).

Tarif normal : 195 € les trois volumes

Afin que nul ne soit empêché de participer à la prière de l'Église, *Les Heures grégoriennes* sont proposées au prix compétitif de 195 € les trois volumes.

Tarif de soutien : 220 € les trois volumes

À ceux qui désirent aider la Communauté Saint-Martin dans cette œuvre au service de l'Église et de la liturgie, un tarif de soutien est proposé : 220 € les trois volumes. Il est aussi possible d'adresser un don à la Communauté.

Souscription/commande

[COMMUNAUTÉ SAINT-MARTIN](#)

B.P. 34 – 41120 Candé-sur-Beuvron

Le Chœur grégorien de Paris

<http://www.choeur-gregorien-de-paris.asso.fr>

Le Chœur grégorien de Paris a été fondé en 1974 à l'initiative de jeunes musiciens qui souhaitent mieux connaître, pour le mieux aimer, « le plus beau trésor que nous possédions en France », selon l'expression d'Olivier Messiaen. Le Chœur a travaillé le chant grégorien dans les manuscrits durant dix ans avec l'aide des moines de Solesmes, avant d'enregistrer plusieurs disques. À partir de 1986, il a ajouté à son activité de concerts en France de nombreuses tournées à l'étranger (Norvège, Corée, Chine, Lituanie, Russie, Liban, Colombie, etc.). En novembre 1993, l'Académie des Beaux-Arts lui a décerné le Grand Prix de Chant choral Liliane-Bettencourt. Le Chœur compte également une branche féminine, fondée en 1994, qui conjugue elle aussi activité liturgique et concerts¹.

Au fil des ans, les activités du Chœur se sont donc diversifiées, mais la vision fondatrice reste la même : cultiver le chant grégorien comme une tradition vivante, chercher ses formes permanentes, veiller à la sauvegarde de ce patrimoine. Le chant grégorien traduit autant qu'il forme la prière. C'est pourquoi le répertoire est chanté régulièrement dans son cadre naturel, la divine liturgie, et non seulement en concert ou sur disque.

On trouve encore ce souci de tradition vivante dans le rôle d'école joué par le Chœur, qui accueille à Paris des apprentis chefs de chœur venus de l'étranger pour une formation d'une ou plusieurs années, tandis que ses membres (anciens ou actuels) enseignent dans des Conservatoires, à l'Université ou au cours de stages, tant en France qu'à l'étranger.

Association constituée selon la loi du 1^{er} juillet 1901, le Chœur grégorien de Paris bénéficie également depuis 1998 de la reconnaissance canonique de l'Archevêché de Paris. Quant à l'association des Amis du Chœur grégorien de Paris, elle aide le Chœur à assurer ses ambitions de diffusion et de formation.

Chaque dimanche, sauf à certaines occasions, les messes sont chantées d'octobre à juin :

- par les voix d'hommes du Chœur grégorien de Paris : au Val-de-Grâce (277bis rue Saint-Jacques, Paris V^e) à 9 h (messe célébrée en latin) ;
- par les voix de femmes du Chœur grégorien de Paris : à Saint-Germain l'Auxerrois (2 place du Louvre, Paris I^{er}) à 19 h (messe célébrée en français et latin).

Si vous souhaitez être informés des changements de calendrier (horaires ou lieu), envoyez un courriel à :

contact@choeur-gregorien-de-paris.asso.fr

Deux dates à retenir :

Dimanche 6 avril	Notre-Dame de Lorette (18bis rue de Châteaudun, Paris IX ^e) : concert des voix de femmes à 16 h 00, en alternance avec Éric Lebrun à l'orgue
Dimanche 1 ^{er} juin	Notre-Dame de Lorette (18bis rue de Châteaudun, Paris IX ^e) : concert des voix de femmes à 16 h 00

Les Amis du Chœur grégorien de Paris

POUR LA DIFFUSION DU CHANT GRÉGORIEN

Association constituée selon la loi du 1^{er} juillet 1901

Reconnue d'utilité publique (Décret du 6 mai 1988)

22 rue Boissière, 75116 PARIS

École du Chœur grégorien de Paris

22 rue Boissière, 75116 PARIS

ecole@choeur-gregorien-de-paris.asso.fr

☎ 06 07 10 54 69

¹ <http://gregorienvoixdefemmes.blogspot.com/>